

DE L'ACCORD DE PARIS À LA COP 22

Marie SCHULLER

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | DEC 16
Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

DE L'ACCORD DE PARIS À LA COP 22

Marie SCHULLER

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. L'Accord de Paris : apports et limites	4
1. Le contenu de l'Accord de Paris	4
2. L'Accord de Paris, un pas vers l'avenir ?	6
II. La COP 22 : attentes et déceptions ?	7
1. Les promesses de la COP 22	7
2. La Proclamation d'Action de Marrakech	7
2. La question des financements	8
III. La place des États africains	8
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	11

AVANT-PROPOS

Après des décennies tâtonnantes en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'urgence de la situation est enfin unanimement admise par la société civile, les acteurs publics et privés et les responsables politiques. À Paris, c'est ensemble que les négociateurs voulaient et devaient avancer pour garantir l'avenir des générations futures. Mais un an après la COP 21 et son texte final et un mois après la COP 22 de Marrakech, où en sommes-nous ?

« Ensemble » ne semble pas encore être un mot compris et appliqué par tous... Les intérêts nationaux font très rapidement surface même quand il s'agit d'œuvrer pour le bien commun. Ainsi si l'Accord de Paris présente sans conteste des avancées positives dans la préservation de la Terre face aux changements climatiques, les 196 Parties en présence n'ont pas su mettre de côté certains de leurs intérêts et cela se ressent dans le texte final.

L'élection du climatosceptique Donald Trump à la présidence des États-Unis a, par ailleurs, plongé les défenseurs de l'environnement dans l'incertitude. Selon l'économiste Maxime Combes cela peut expliquer pourquoi les négociateurs sont arrivés les mains vides à Marrakech : comment négocier quand on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait ?¹ C'est une composante qu'il faut désormais prendre en considération en espérant que l'intérêt de la Planète sera le grand gagnant de ce combat.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS va décortiquer avec un esprit critique le texte de l'Accord de Paris et tenter de mettre en lumière ses points positifs et négatifs. Cette Note d'analyse se concentrera également sur les enjeux liés à la COP 22 et la particularité de l'Afrique, continent dont le potentiel pourrait être prometteur pour l'avenir.

Les dés sont lancés mais le chemin est encore sinueux et demandera beaucoup d'efforts. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'engage et se mobilise dans cette lutte qui sera longue.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

¹ « COP22 : retour à la dure réalité », *Actu-environnement* [En ligne], 28 novembre 2016.

INTRODUCTION

Entré en vigueur en 2005, le Protocole de Kyoto était jusqu'à présent l'unique instrument international juridiquement contraignant de la lutte contre le réchauffement climatique. Néanmoins deux des principaux pollueurs de la planète, les États-Unis et la Chine n'étaient pas concernés par celui-ci. En effet, alors que le premier avait simplement refusé de le ratifier, le second bénéficiait d'un statut particulier en tant que pays « émergé »². Désormais la Chine, au même titre que l'Inde, figurent parmi les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre. Effectivement, la Chine émet aux alentours de 10 gigatonnes de CO₂ par an, autant que les États-Unis et l'Union européenne rassemblés³. Si les négociations de Copenhague en 2009 ont échoué en partie à cause de l'opposition entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement, il était essentiel à Paris d'obtenir un partage équilibré des responsabilités afin d'œuvrer main dans la main contre le réchauffement climatique⁴. La priorité était ainsi de moderniser la législation internationale et de parvenir à un Accord entre les pays industrialisés du Nord à l'origine du changement climatique et les pays émergés ou en transition qui risquent aujourd'hui d'aggraver le problème⁵.

La COP 21 de novembre 2015 à Paris, considérée par certains comme le « *sommet de la dernière chance* »⁶ a donc été un « *évènement historique* »⁷ rassemblant près de 30.000 participants dont 20.000 négociateurs, 8.000 experts et 4.000 journalistes⁸. Cette Conférence des Parties⁹ exceptionnelle a abouti au premier accord universel sur le climat qui remplacera par ailleurs le Protocole de Kyoto devenu obsolète en termes de contenu. Un an plus tard, la COP 22 se tient à Marrakech. Pleine de promesses, elle fut finalement plutôt une COP de transition. Comment appréhender ces deux évènements distincts mais liés où se discute pendant quinze jours l'avenir de notre planète ?

Nous allons, dans cette note d'analyse, nous intéresser au contenu de l'Accord de Paris, ses promesses, ses attentes, ses objectifs et ses déceptions. En effet, alors que le 8 décembre nous célébrerons la journée mondiale pour le climat, la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes pour réagir aux changements climatiques devient de plus en plus urgente. Comment est-ce que les États, les différents organismes internationaux, nationaux, régionaux, les entreprises, les acteurs publics et privés, le secteur financier, etc. envisagent d'apporter leur pierre à l'édifice de la lutte contre le réchauffement climatique ? Nous analyserons également les tenants et les aboutissements de la COP 22 où les pays émergés, émergents, en transition et les États insulaires se sont exprimés sur leurs attentes et leurs aspirations. Actuellement, quels sont les enjeux et les perspectives pour le climat ? Mais aussi, quels sont les objectifs spécifiques pour les États africains ?

² Jean-Paul Maréchal, « L'Accord de Paris : un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique ? », *Géoéconomie*, janvier 2016, numéro 78, p. 113-128.

³ Benoit Mayer, « Enjeux et résultats de la COP21 », *Revue juridique de l'environnement*, janvier 2016, volume 41, p. 13-17.

⁴ Benoit Mayer, *ibidem*.

⁵ Jean-Paul Maréchal, *op. cit.*

⁶ Benoit Mayer, *op. cit.*, p. 14.

⁷ Benoit Mayer, *ibidem*, p. 13.

⁸ Benoit Mayer, *ibidem*, p. 13-17.

⁹ Il y a actuellement 196 Parties : 195 pays et l'Union européenne.

I. L'ACCORD DE PARIS : APPORTS ET LIMITES

1. LE CONTENU DE L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris signé le 12 janvier 2015 et engageant 195 pays ainsi que l'Union européenne se divise en deux parties : un texte de décisions structuré en 140 alinéas et l'accord lui-même qui est le seul à être juridiquement contraignant¹⁰. Cet Accord est une avancée dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il reconnaît « *que les changements climatiques représentent une menace immédiate et potentiellement irréversible pour les sociétés humaines et la planète et qu'ils nécessitent donc la coopération la plus large possible de tous les pays ainsi que leur participation dans le cadre d'une riposte internationale efficace et appropriée, en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre* »¹¹. De plus, il reconnaît le caractère urgent de ce combat. L'Accord insiste également que les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique doivent respecter toute une série de valeurs comme « *les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations* »¹².

Le consensus des 2 degrés Celsius

Un des principaux objectifs de l'Accord de Paris est de limiter, d'ici la fin du 21^e siècle, la hausse moyenne de la température en dessous de 2 degrés Celsius, idéalement à 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels¹³. Le chiffre de 2 degrés Celsius s'explique historiquement. Il apparaît pour la première fois dans l'ouvrage *Nous n'avons qu'une terre* écrit par Barbara Ward et René Jules Dubos en 1972 en prévision de la Conférence de Stockholm. 23 ans plus tard, le deuxième rapport du GIEC estime que le monde pourrait devoir faire face « *à une augmentation de la température moyenne globale [...] d'environ 2 degrés Celsius entre 1900 et 2100* ». À l'occasion d'un conseil de l'Union Européenne à Bruxelles l'année suivante, le chiffre de 2 degrés sera à nouveau avancé comme étant une limite à ne pas dépasser. Alors que le Royaume-Uni est à la présidence de l'Union Européenne et du G8 en 2005, ces 2 degrés Celsius sont encore une fois cités lors d'une conférence scientifique comme un seuil à ne pas franchir afin de limiter les conséquences néfastes pour l'Homme et la planète. Ensuite, lors de la COP 15 à Copenhague, de la COP 16 à Cancún et de la COP 17 à Durban, le chiffre est à chaque fois évoqué. L'Accord de Paris semble donc être l'aboutissement d'un long processus négocié, une « *coproduction scientifique-politique* »¹⁴.

Adaptation vs. Atténuation

Afin de mener à bien le combat contre le réchauffement climatique, l'Accord introduit deux concepts centraux : l'adaptation et l'atténuation¹⁵. Le premier sous-entend que même si nous parvenons à réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre, les sociétés devront tout de même s'adapter aux conséquences de l'action humaine des derniers siècles. Une conséquence possible voire certaine sera par exemple d'importants mouvements de réfugiés climatiques. L'atténuation est, quant à elle, l'ensemble des actions mises en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. Ces actions peuvent prendre trois formes principales : les économies

¹⁰ Jean Jouzel, Propos recueillis par François Euvé, « Apports et limites de la COP », *Etudes*, avril 2016, p 7-16.

¹¹ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Adoption de l'Accord de Paris », 12 décembre 2015, p.4.

¹² Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem*.

¹³ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem*.

¹⁴ Jean-Paul Maréchal, *op. cit.*, p. 119.

¹⁵ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *op. cit.*

d'énergie, le développement des énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles et le stockage du carbone en dehors de l'atmosphère appelé « la séquestration du carbone »¹⁶.

Le principe des responsabilités communes mais différenciées

Par ailleurs, le paragraphe 2 de l'article 2 de l'Accord précise que « *le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents* »¹⁷. Le texte accorde donc une grande importance au respect des différences existant entre les pays développés et ceux en voie de développement y compris les États insulaires qui souffrent particulièrement des effets actuels du changement climatique¹⁸. Aussi, l'Accord prévoit que les pays développés faisant Parties apportent une aide financière et technologique (par exemple, le développement des énergies renouvelables) aux pays en voie de développement faisant Parties, ainsi qu'un appui au renforcement de leurs capacités. De plus, les autres Parties sont également invitées à apporter leur aide de manière volontaire¹⁹. Effectivement, l'accès aux financements et l'innovation sont deux points centraux et nécessaires à la mise en place d'actions servant la lutte contre le réchauffement climatique. En ce sens et comme cela avait déjà été énoncé à Copenhague, une subvention de 100 milliards de dollars par an est prévue pour aider les pays les moins développés dans leur transition²⁰. Ainsi, l'Accord promeut la coopération locale, régionale, infranationale, nationale et internationale de sorte que la mobilisation pour la lutte contre le réchauffement climatique se fasse au niveau de toutes les Parties mais aussi des acteurs de la société civile, du secteur privé, des organismes financiers, des communautés locales, etc.²¹. La coopération entre les Parties dans le cadre de l'action climatique doit également figurer au niveau de l'éducation, de la formation et de l'information autour des problématiques climatiques. Tous les acteurs de la société doivent être tenus au courant de ce qu'il se passe et de ce qu'il se fait dans ce domaine tant dans les pays développés que dans ceux en développement²².

Mesures à prendre

Chaque Partie devra ainsi prendre des mesures internes à long terme pour arriver aux objectifs fixés par l'Accord de Paris mais également mettre en place des aides et des appuis aux Parties qui en ont le plus besoin. Le but final étant de parvenir à un équilibre tant au niveau des émissions et absorptions des gaz à effet de serre résultant de l'action humaine qu'au niveau de la participation effective à l'action climatique. De plus, les mesures prises par les différentes Parties doivent expressément être plus abouties que celles prises antérieurement²³.

Rapports périodiques

Aussi, dans une nécessité de transparence également revendiquée dans l'Accord, chaque Partie doit communiquer un rapport tous les cinq ans traitant des mesures contributives mises en œuvre au niveau national et tous les deux ans des moyens financiers et de l'aide en générale reçus ou accordés dans leur contribution à l'action climatique²⁴.

Un bilan mondial prévu pour 2023 devra rapporter les avancées collectives dans la mise en œuvre des objectifs fixés à long terme par l'Accord de Paris et des progrès généraux en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ce bilan devra être reconduit tous les 5 ans et réévalué²⁵.

¹⁶ Audrey Garric, Pierre Le Hir, « Climat : 22 mots pour comprendre la COP22 », *Le Monde* [En ligne], lundi 14 novembre 2016.

¹⁷ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *op. cit.*

¹⁸ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

¹⁹ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

²⁰ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

²¹ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

²² Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

²³ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

²⁴ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

²⁵ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *ibidem.*

2. L'ACCORD DE PARIS, UN PAS VERS L'AVENIR ?

Les limites de l'Accord de Paris

POUR LA SOLIDARITÉ s'était réjoui de l'aboutissement de l'Accord de Paris mais avait néanmoins pointé certaines de ses faiblesses²⁶. En effet, certes les contributions nationales sont désormais existantes et 189 pays sur 195 ont bien établi un programme s'inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique. Néanmoins, ces contributions nationales ne sont pas encore suffisantes puisqu'elles correspondent à un réchauffement limité à 2,7-3°C²⁷. De plus, si dès 2023, les Parties devront faire état de leurs contributions à l'action climatique dans un bilan mondial, aucun réel changement ne semble obligatoire à court terme et aucune sanction n'est prévue si les Parties ne remplissent pas les objectifs escomptés²⁸. La position de POUR LA SOLIDARITÉ est rejointe par le professeur d'économie, ancien directeur adjoint de l'environnement à l'OCDE Rémy Prud'homme. Selon lui, l'Accord de Paris n'est fait que de « *déclarations d'intention* » et pas d'actes contraignants. Plus encore, il estime que l'Accord donne lieu à ce qu'il appelle un « *labyrinthe bureaucratique* » renvoyant à toutes sortes de mécanismes et de comités et postposant les actions concrètes aux Conférences des Parties et aux réunions ultérieures²⁹. De plus, la différenciation de responsabilité entre les pays développés et les pays en voie de développement est encore hésitante et caractérisée seulement par « *une certaine flexibilité* »³⁰. Pour finir, les financements mobilisés pour l'action climatique sont également encore flous et leur provenance imprécise³¹.

L'Accord de Paris ne semble finalement pas être réellement universel et juridiquement contraignant. Si 189 pays ont évoqué leurs contributions nationales à l'action climatique, il s'agit de démarches volontaires et toutes les Parties ne présentent pas la même ambition. Par exemple, si l'Union Européenne a prévu de réduire ses volumes d'émissions de gaz à effet de serre, d'autres Parties se sont fixés des objectifs « *d'intensité* » concernant les émissions de CO₂ par unité de PIB alors que d'autres encore n'ont rien promis du tout. Par ailleurs, si le terme « *shall* » suppose une obligation, certains d'entre eux ont été remplacés en « *should* ». Aussi, les Parties sont amenées à présenter un premier bilan mondial en 2023. Toutefois, l'article 28 de l'Accord de Paris permet qu'au bout de trois ans à partir de son entrée en vigueur, n'importe quel État peut s'en retirer après en avoir averti le Dépositaire. Le caractère juridiquement contraignant du texte semble ainsi pouvoir être remis en question³². Texte de compromis, finalement les objectifs de l'Accord de Paris sont modestes.

L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris

La COP 21 a indéniablement démontré l'implication croissante de la société civile et l'intérêt grandissant des gouvernements pour les problématiques liées au changement climatique. L'Accord de Paris semble ainsi proposer un cadre intéressant pour la mise en place d'actions futures. Il s'agira néanmoins aux chefs d'états et de gouvernement de faire preuve de courage et de bonne volonté. Ainsi alors que le Protocole de Kyoto promettait des sanctions qui n'ont jamais été appliquées, l'Accord de Paris mise sur des « *mesures formellement volontaires mais ambitieuses et effectives* »³³.

Conformément à son article 21, les conditions à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sont désormais remplies. En effet, au moins 55 États représentant minimum 55% des émissions de gaz à effet de serre ont ratifié le texte entré en application le 4 novembre, quelques jours avant l'ouverture de la COP 22. Cette ratification très rapide démontre l'urgence de la situation et la préoccupation des acteurs concernés.

²⁶ « COP21 : l'accord de Paris, un nouveau point de départ ? », *Pour La Solidarité* [En ligne], 15 décembre 2015.

²⁷ « COP21 : l'accord de Paris, un nouveau point de départ ? », *ibidem*.

²⁸ « COP21 : l'accord de Paris, un nouveau point de départ ? », *ibidem*.

²⁹ Remy Prud'homme, « Bilan de la COP21 », *Commentaire*, février 2016, numéro 154, p. 396a-397.

³⁰ « COP21 : l'accord de Paris, un nouveau point de départ ? », *op. cit.*

³¹ « COP21 : l'accord de Paris, un nouveau point de départ ? », *ibidem*.

³² Jean-Paul Maréchal, *op. cit.*

³³ Benoit Mayer, *op. cit.*, p.17.

II. LA COP 22 : ATTENTES ET DÉCEPTIONS

1. LES PROMESSES DE LA COP 22

La vingt-deuxième Conférence des Parties s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. « Concrétisation » semblait être son maître mot. En effet, avant l'ouverture des discussions, il semblait nécessaire de poursuivre les mesures prises en matière d'adaptation et d'atténuation, de transfert des technologies, de renforcement des capacités et de perte de préjudices³⁴. Par ailleurs, les objectifs de la COP 22 étaient prioritairement de discuter sur la mise en application de l'Accord de Paris dont les moyens ne sont pas expressément formulés dans l'Accord lui-même. Il s'agissait également de déterminer les mécanismes qui permettront de rehausser les objectifs dans la lutte contre le changement climatique. Troisièmement, il paraissait inéluctable de traiter la question du financement et d'en préciser les tenants et aboutissements³⁵.

Malgré l'urgence climatique, les résultats de la COP 22 n'ont pas été ceux escomptés. Hormis des déclarations de bonne volonté et quelques promesses d'accords bilatéraux ou nationaux, les Parties présentes n'ont rien proposé de concret³⁶.

2. LA PROCLAMATION D'ACTION DE MARRAKECH

Les négociateurs de Marrakech se sont accordés sur un texte : La Proclamation d'Action de Marrakech. Les Parties y réitèrent leur engagement pour le climat et soulignent l'élan « *extraordinaire* » et « *irréversible* » de la ratification de l'Accord de Paris. Elles expriment également la nécessité d'un engagement politique fort et d'une réelle solidarité envers les pays les plus sensibles au réchauffement climatique. Le texte énonce aussi l'urgence de lutter efficacement contre la pauvreté, d'œuvrer pour garantir la sécurité alimentaire à tous et de protéger l'agriculture des conséquences du changement climatique. Les pays développés faisant Parties affirment à nouveau leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars pour aider les plus vulnérables. De plus, la Proclamation appelle à une « *mobilisation immédiate et ambitieuse* ». Elle note le besoin de mettre en place des mesures à court terme afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et encourage en ce sens la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (correspondant à la deuxième période d'engagement pour ce Protocole allant de 2013 à 2020)³⁷. Certes tous les points évoqués sont essentiels et cristallisent plus encore une urgence internationale. Néanmoins, ce sont des vérités déjà affirmées, la Proclamation de Marrakech n'apporte ainsi aucun nouvel élément, ni aucune proposition d'opérationnalisation. Marrakech semble donc avoir été une COP de transition plutôt qu'une COP de l'action.

³⁴ COP22 Marrakech, « La COP22 à Marrakech : la COP de l'action » in *Les enjeux de la COP22*.

³⁵ Matt Mace, « L'Accord de Paris, et après ? », *EurActiv.fr* [En ligne], 7 novembre 2016.

³⁶ Aline Robert, « Malgré des résultats maigres, la COP22 montre que l'effort climatique se poursuit », *EurActiv.fr* [En ligne], 19 novembre 2016.

³⁷ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Marrakech Action Proclamation for our Climate and Sustainable Development », 2016.

3. LA QUESTION DES FINANCEMENTS

De fait, aucune réponse n'a été proposée à l'épineuse question de financement de l'action climatique. Pourtant, comme le souligne un rapport d'Oxfam, ils constituent bien une aide essentielle pour les pays en voie de développement dans leur lutte face au changement climatique³⁸. Toutefois, les moyens de mobilisation permettant la collecte de 100 milliards de dollars n'ont pas été plus définis à la COP 22 qu'à Paris. Seule avancée, ce manquement est désormais mentionné³⁹.

Un autre point problématique qui oppose les pays développés aux pays en voie de développement est la répartition de cette enveloppe budgétaire entre l'adaptation et l'atténuation. Souffrant plus directement des conséquences du changement climatique, les pays en voie de développement espéraient que 40% de la somme totale soient alloués à l'adaptation. Néanmoins, les pays développés n'ont prévu à cet effet que 20% donc 20 milliards de dollars. Décriée comme étant injuste par les ONG, cette répartition ne correspond par ailleurs pas aux chiffres avancés par les Nations unies estimant que les besoins annuels pour l'adaptation d'ici 2030 se situent en 140 et 300 milliards de dollars⁴⁰.

III. LA PLACE DES ÉTATS AFRICAINS

Un point positif à retenir de la COP 22 est la présence d'un nombre important de représentants africains, significatif d'un investissement également de l'autre côté de la mer Méditerranée⁴¹. C'était en effet, l'occasion pour les États africains et les États insulaires de faire entendre leurs voix.

On traite régulièrement la problématique du changement climatique régulièrement à la lumière des enjeux internationaux : fonte des glaces, disparition des écosystèmes, désertification, etc. Ce sont souvent les perspectives occidentales qui sont étudiées : comment aider les pays les plus vulnérables tout en nous protégeant nous-mêmes et en préservant nos économies ? Néanmoins qu'en est-il de la réalité des pays africains émergés, émergents ou en transition ? Que représente l'Accord de Paris pour eux ? Nous avons vu que la question des financements était centrale mais complexe. Mais quel est leur potentiel ?

L'Accord de Paris peut se targuer d'avoir affirmé la spécificité des pays en voie de développement sous la forme du principe de responsabilités communes mais différenciées. De fait, comme l'explique Bruno Bodin et Abdelkader Djeflat, ces pays doivent faire face à un double problème. Premièrement, pour la plupart ils ne sont pas les principaux responsables du réchauffement climatique mais ils en subissent pourtant en premier les conséquences désastreuses⁴². C'est la santé et la survie des populations qui sont en jeu⁴³. Deuxièmement, la nécessité de réaliser une transition économique réussie prend souvent le pas sur la transition sociale et par conséquent climatique. La pression de l'économie sur les facteurs sociaux, humains et climatique est ainsi très forte⁴⁴.

³⁸ Oxfam, 2016 : *les vrais chiffres des financements climat*, 2016.

³⁹ Cécile Barbière, « COP22 : la question des financements climats repoussée à 2018 », *EurActiv.fr* [En ligne], 23 novembre 2016.

⁴⁰ Cécile Barbière, *op. cit.*

⁴¹ Aline Robert, *op. cit.*

⁴² Bruno Bodin, Abdelkader Djeflat, « Spécificités et perspectives du développement durable dans les pays en développement », *Mondes en développement*, avril 2009, numéro 148, p.7-14.

⁴³ Makhtar Diop, « La COP21 : une chance pour l'Afrique », *Géoéconomie*, mai 2015, numéro 77, p.63-71.

⁴⁴ Bruno Bodin, Abdelkader Djeflat, *op. cit.*

Si l'un des points relevés par la Proclamation d'Action de Marrakech est l'éradication de la pauvreté, comme le souligne le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique Makhtar Diop, supprimer la pauvreté en Afrique dépend grandement de la lutte contre le réchauffement climatique (mauvaises récoltes à cause des sécheresses extrêmes entraînant l'augmentation des prix, apparition de maladie à cause de la chaleur ou des inondations, etc.). A titre d'exemple, si l'augmentation de la température par rapport aux niveaux préindustriels atteint 3 à 4 degrés Celsius, cela entraînerait une chute de 20% du « rendement des principales cultures de denrées de première nécessité »⁴⁵. Aussi, bien que l'Afrique dispose d'un « potentiel hydroélectrique et géothermique » immense, de réserves de gaz naturel importantes et de ressources en énergies solaire et éolienne prolifiques, actuellement seulement un Africain sur trois a accès à l'électricité. L'action climatique devrait ainsi être une priorité et pourtant elle rencontre bien des obstacles, notamment économiques car le développement durable coûte cher. Afin d'accompagner les pays africains dans leur transition climatique, un plan d'actions a été mis en place par la Banque mondiale et a été lancé lors de la COP 21 : « *L'Africa Climate Business Plan* » qui s'articule autour de trois axes principaux. Le premier présente l'ambition de « renforcer la résilience » en développant par exemple une « agriculture climato-intelligente » et des « villes intelligentes », une meilleure adaptation de l'environnement face au climat et une meilleure gestion des forêts ainsi que du littoral et en soutenant également les économies maritimes. Le deuxième axe voudrait « alimenter la résilience » en fortifiant les ressources en énergies renouvelables solaire, géothermique et hydraulique. Finalement, « faciliter la résilience » est le troisième objectif du Plan. Pour ce faire, il est essentiel de parvenir à rassembler des données statistiques afin d'intensifier les « capacités de programmation et de conception d'investissements »⁴⁶.

Certes la réalisation des trois aspirations de « *L'Africa Climate Business Plan* » sera onéreuse et pour cela l'aide des pays développés, l'activisme des gouvernements et des financements privés sont nécessaires. À un niveau régional également la collaboration est essentielle, notamment pour développer des réseaux de transmission entre pays excédentaires et pays dans le besoin et le renforcement de l'attractivité des sociétés nationales d'électricité⁴⁷. Toutefois le potentiel est grand et l'urgence est là, il est désormais temps de passer à l'action.

⁴⁵ Makhtar Diop, *op. cit.*, p.67

⁴⁶ Makhtar Diop, *op. cit.*

⁴⁷ Makhtar Diop, *op. cit.*

CONCLUSION

Les Conférences des Parties rassemblent 196 Parties autour de la table. De par leurs différences économiques, leurs intérêts et leurs aspirations, il est évidemment très compliqué que toutes soient satisfaites des mesures prises et imposées. Néanmoins, à Paris, il était urgent d'œuvrer main dans la main pour sauver notre Planète. Le Monde attendait beaucoup de l'Accord de Paris qui semblait prometteur mais surtout nécessaire. Si le texte final représente tout de même une avancée dans la lutte contre le réchauffement climatique, ses objectifs et surtout les moyens qu'il se donne ne sont pas suffisants. Il repose en effet sur la volonté des acteurs et non sur des actes juridiquement contraignants ce qui laisse une immense marge de manœuvre aux gouvernements quant aux décisions qu'ils pourraient prendre.

Il est évident que les moyens dont disposent les différents pays ne sont pas identiques. Les pays développés sont les plus responsables du réchauffement climatique, présentent de plus grosses ressources financières et pourtant ce sont les pays en voie de développement qui subissent lourdement les conséquences des changements climatiques sans pouvoir réagir de manière adéquate, faute de moyens. L'Accord de Paris prévoit de rééquilibrer la balance pourtant, concrètement, la question des financements et de l'aide à apporter au pays en voie de développement est très complexe et sujette à revendications. Parmi d'autres, c'est un point fort critiquable du texte final de Paris.

Après la COP 21 et l'Accord de Paris, certains espéraient que la COP 22 soit la COP de l'action. A Marrakech, il semblait important que les intérêts de l'Afrique et des pays en voie de développements soient entendus et que la problématique de la mobilisation et du soutien financier soit abordée et clarifiée. Décevante, la COP 22 n'a pas rempli ses objectifs et a été qualifiée de COP de transition.

Pourtant, bien que le continent africain soit très touché par les conséquences du réchauffement climatique, son potentiel en termes d'énergies renouvelables et de développement durable est large. Mais le principal obstacle au développement des énergies propre en Afrique est encore une fois d'ordre financier. La Banque mondiale a lancé « *L'Africa Climate Business Plan* » pour accompagner les pays africains dans leur transition mais ce n'est pas suffisant. POUR LA SOLIDARITÉ considère impératif que les pays développés assument leur responsabilité climatique et mettent en place un programme d'aide efficace et conséquente pour soutenir les pays en voie de développement face à l'enjeu considérable que représente la lutte contre le réchauffement climatique.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS OFFICIELS

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Adoption de l'Accord de Paris », 12 décembre 2015, Disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf>

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « Marrakech Action Proclamation for our Climate and Sustainable Development », 2016. Consulté sur http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/marrakech_action_proclamation.pdf

Oxfam, 2016 : les vrais chiffres des financements climat, 2016. Consulté sur https://oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_2016_les_vrais_chiffres_des_financements_climat.pdf

DOCUMENTS ACADÉMIQUES

Bruno Bodin, Abdelkader Djeflat, « Spécificités et perspectives du développement durable dans les pays en développement », *Mondes en développement*, avril 2009, numéro 148, p.7-14. Consulté sur <http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009-4-page-7.htm>

Makhtar Diop, « La COP21 : une chance à saisir pour l'Afrique », *Géoéconomie*, mai 2015, numéro 77, p.63-71. Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2015-5-page-63.htm>

Jean-Paul Maréchal, « L'Accord de paris : un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique ? », *Géoéconomie*, janvier 2016, numéro 78, p. 113-128. Consulté sur http://www.cairn.info.ezproxy.ulb.ac.be/article.php?ID_ARTICLE=GEOEC_078_0113&DocId=479014&hits=5115+4129+3493+3171+2909+2167+2069+175+111+

Benoit Mayer, « Enjeux et résultats de la COP21 », *Revue juridique de l'environnement*, janvier 2016, volume 41, p. 13-17. Consulté sur http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RJE_161_0013&DocId=486293&hits=2092+2089+1967+1670+373+316+125+44+6+

Remy Prud'homme, « Bilan de la COP21 », *Commentaire*, février 2016, numéro 154, p. 396a-397. Consulté sur http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=COMM_154_0396&DocId=496928&hits=840+636+514+52+47+4+

DOCUMENTS JOURNALISTIQUES

Cécile Barbière, « COP22 : la question des financements climats repoussée à 2018 », *EurActiv.fr* [En ligne], 23 novembre 2016. Consulté sur <http://www.euractiv.fr/section/climat-environnement/news/cop-22-la-question-des-financement-climat-repousse-a-2018/>

Audrey Garric, Pierre Le Hir, « Climat : 22 mots pour comprendre la COP22 », *Le Monde* [En ligne], lundi 14 novembre 2016, Consulté sur http://www.lemonde.fr/cop22/visuel/2016/11/14/climat-22-mots-pour-comprendre-la-cop22_5030720_5025028.html?xtmc=cop22&xtcr=30#/terms/rechauffementclimatique

Jean Jouzel, Propos recueillis par François Euvé, « Apports et limites de la COP », *Etudes*, avril 2016, p 7-16. Consulté sur http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ETU_4226_0007&DocId=485252&hits=3905+1306+66+6
+

Matt Mace, « L'Accord de Paris, et après ? », *EurActiv.fr* [En ligne], 7 novembre 2016. Consulté sur <http://www.euractiv.fr/section/climat-environnement/news/trashed-52/>

Aline Robert, « Malgré des résultats maigres, la COP22 montre que l'effort climatique se poursuit », *EurActiv.fr* [En ligne], 19 novembre 2016. Consulté sur <http://www.euractiv.fr/section/changement-climatique/news/malgre-des-resultats-maigres-la-cop22-montre-que-leffort-climatique-se-poursuit/>

« COP21 : l'accord de Paris, un nouveau point de départ ? », *Pour La Solidarité* [En ligne], 15 décembre 2015, Consulté sur <http://www.transition-europe.eu/fr/news/cop21-laccord-de-paris-un-nouveau-point-de-depart>

SITES INTERNET

COP22 MARRAKECH, « La COP22 à Marrakech : la COP de l'action » in *Les enjeux de la COP22*. Consulté sur <http://cop22.ma/fr/#whatscop/post/165>

« COP22 : retour à la dure réalité », *Actu-environnement* [En ligne], 28 novembre 2016. Consulté sur <http://www.actu-environnement.com/ae/news/cop22-retour-dure-realite-emission-tv-parlons-pro-laurence-tubiana-maxime-combes-attac-27947.php4>

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Outils numériques, big data et citoyenneté.* Sébastien Shulz, juillet 2016.
- *Revenu de base : une mise au point.* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *L'économie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance.* Camille Mandel, juin 2016.
- *La grève est-elle démocratique ?* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *La notion de volonté dans le champ de la RSE.* Sébastien Shulz, mai 2016.
- *Les coopératives en Europe.* Pauline Boivin, mai 2016.
- *L'économie sociale et solidaire en Europe.* Denis Stokkink et Pierre Perard, mai 2016.
- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016. (1/2 série Aneets)
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.
- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet For Quality! mars 2016. (1/3 série For Quality!)

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

Issu de la COP 21, l'Accord de Paris est le premier accord international pour le climat mobilisant 195 États et l'Union européenne. Aussi attendu que nécessaire, cet accord est une avancée dans la lutte pour le climat mais ne s'avère pas suffisant. Dans cette note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ décompose le texte final de Paris et le met en perspective avec la COP 22 de Marrakech.

Les espoirs placés dans la COP 21 étaient grands. Le texte final adopté présente la force d'engager 195 pays dont 189 ont d'ores et déjà présentés leurs contributions nationales, volontaires, à l'action climatique. Entré en vigueur le 4 novembre 2016, cet Accord démontre l'urgence et la volonté des gouvernements d'œuvrer ensemble pour lutter contre le réchauffement climatique. Sur le papier le texte est attrayant. Néanmoins en pratique les tenants et aboutissants de l'Accord de Paris sont plus complexes. POUR LA SOLIDARITÉ va tenter d'en mettre en lumière les points positifs, car ils existent, mais aussi les limites. Sera donc abordée la difficile question des financements en lien avec le principe de responsabilités communes mais différenciées.

Ensuite, POUR LA SOLIDARITÉ s'attardera sur la COP 22, COP de transition qui n'a pas rempli ses objectifs. Le contexte politique mondial, les ambitions de l'Accord de Paris ont été des freins à la mise en place effective de mesures pour le climat avant 2020.

Finalement, puisque la COP 22 s'est déroulée à Marrakech, POUR LA SOLIDARITÉ en profitera pour revenir sur la particularité et le potentiel des États africains qui subissent de plein fouet les conséquences des changements climatiques dont les pays développés sont en grande partie responsables.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink